



Le tabac en Roumanie

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 5 décembre 2007

Juste apres que des grands pas en avant ait ete fait en France (sur le droit des non fumeurs), je me retrouve, pour causes professionnelles, a travailler en Roumanie pour une entreprise francaise. C'est un peu comme si je retournais a la case depart. Tout le monde fume sur le lieu de travail (couloirs, bureaux, cages d'escalier, salle de pause...). C'est un enfer ! Existe t'il un droit des non fumeurs europeen ? Que dois je faire ?

Réponse :

Il existe des recommandations européennes, mais pas de droit européen concernant le tabagisme. Notre association s'emploie à créer les conditions de cette harmonisation nécessaire en participant à tous les colloques sur ce thème.

Si vous souhaitez hâter ce mouvement, il faut militer sur place ou dans une association française dont le territoire d'action s'étend à l'Europe.